



Point d'Accès au Droit 18^e arrondissement

2, rue de Suez – 75 018 Paris
M° Château-Rouge (ligne 4)

Horaires d'ouverture


Du **mardi au vendredi**, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Le **jeudi**, de 13h30 à 18h

Le **samedi matin**, de 9h30 à 12h30

Le PAD 18* est un **lieu d'accueil gratuit et permanent** qui permet aux habitants du 18^e arrondissement, et notamment aux plus démunis, d'avoir accès à une **information de proximité** sur leurs droits et leurs devoirs, et de bénéficier d'une **aide dans leurs démarches** lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs.

L'accès aux permanences du PAD **passé obligatoirement par une prise de rendez-vous** auprès du service d'accueil.

 **01 53 41 86 60**

*Dans le cadre d'un marché de service conclu entre la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence

PAD 18
2, rue de Suez
75 018 Paris

M° Château-Rouge
(ligne 4)



Liste des permanences

- **Information sur les droits et obligations des locataires et propriétaires**

Information en droit du logement. Cette permanence s'adresse aux locataires et propriétaires notamment concernant les litiges relatifs au contrat de location (entrée dans les lieux, travaux, obligations des parties, paiement du loyer) et à sa résiliation (congé, expulsion, restitution du dépôt de garantie, etc.).

- **Droit du travail et Droit de la Famille**

Deux permanences sont tenues par des avocats du Barreau de Paris qui informent le public en droit de la famille et en droit du travail.

- **Droit de la consommation**

Information du public et aide aux démarches pour tous les litiges relevant du domaine de la consommation (crédits, contrats, assurances...).

- **Surendettement**

Information du public et aide aux démarches pour tous les litiges relevant du domaine du droit bancaire et du surendettement.

- **Protection sociale**

Information du public et aide aux démarches pour l'accès aux prestations sociales (invalidité, handicap, prestations familiales, accidents du travail, etc.).

- **Droit des étrangers et accès à la nationalité française**

Informé le public en matière de droit des étrangers et d'accès à la nationalité française, l'aider dans ses démarches administratives.

- **Délégué du Défenseur des droits**

Le délégué du Défenseur des droits règle directement les litiges qui mettent en cause une administration ou un service public au niveau local.

Il intervient également en matière de droit à la non-discrimination.

- **Représentant du Médiateur de la Ville de Paris**

Cette permanence est ouverte à tout usager des services de la Mairie de Paris, qui n'arrive pas à obtenir une réponse, qui juge inadaptée la réponse reçue, qui pense être l'objet d'une mesure injustifiée.

Les domaines concernés sont notamment : l'attribution d'aides ou d'allocations, l'accès à une crèche, une cantine scolaire ; toute question de voirie, d'hygiène, de dommages etc. impliquant la Mairie de Paris.

Attention : ne sont pas concernées : l'attribution de logements ; la contestation d'une décision de justice ; l'annulation de contraventions

- **Permanences juridiques généralistes**

Permanences assurées par les Relais d'accès au droit.

- **Aide aux victimes de violences conjugales**

Membre du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes de l'arrondissement, le PAD 18 accompagne les personnes victimes de violences conjugales dans leurs démarches administratives ou juridiques.